

Opérations de terrain

Europe du Sud-Est

Présence en Albanie

[Map page 36]

Gjirokastër = Gjirokastër

Kukës = Kukës

Shkodër = Shkodër

Tirana = Tirana

Vlorë = Vlorë

- Presence in Albania = Présence en Albanie
- Project Office = Bureau des projets

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 36]

La Présence a continué à fournir une assistance dans les domaines de la réforme électorale et judiciaire, de la législation, de la justice, de la gestion des biens et de l'administration régionale, du renforcement des capacités parlementaires ainsi que de la lutte contre la traite et la corruption. Elle a agi en faveur de médias indépendants et d'une bonne gouvernance, a fourni une assistance pour la formation de la police et s'est employée à renforcer la société civile. Un événement marquant a été constitué par le lancement d'un projet destiné à aider le Gouvernement à moderniser son état civil et son système d'adresses.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Renforcement de la coopération transfrontière. La Présence a aidé la police des frontières et de l'immigration à élaborer et à mettre en œuvre sa stratégie de *Gestion intégrée des frontières*. Elle a facilité des réunions communes de coopération transfrontière avec l'Italie, le Kosovo (Serbie), le Monténégro et l'ex-République yougoslave de Macédoine et a aidé à élaborer des accords transfrontières avec le Monténégro.

Assistance à la police des frontières et à la police d'État. En prévision des élections locales de 2007, la Présence a dispensé à 55 instructeurs de police une formation portant sur le rôle de la police lors d'une élection, et ces instructeurs ont dispensé à leur tour la même formation à 5 000 autres policiers. Afin d'aider à améliorer les pourcentages de poursuites, la Présence a prêté son soutien pour un cours de formation aux techniques d'interrogation et d'enquête d'une durée de six mois, qui était destiné à 120 enquêteurs de rang intermédiaire. Conjointement avec l'Académie internationale turque de lutte contre la drogue et la criminalité organisée, elle a formé 19 enquêteurs spécialisés dans la criminalité organisée à la gestion des enquêtes.

Elle a fait un don important de matériel de surveillance des frontières à la police des frontières et de l'immigration et formé 60 membres de celle-ci à l'utilisation de ce matériel. Pour aider à lutter contre la criminalité transnationale organisée, la Présence, conjointement avec la Présidence espagnole et l'Unité pour les questions stratégiques de police, a créé des

groupes de travail en vue d'améliorer la coordination entre la police, les procureurs et les juges en Albanie ainsi que la coopération avec le Monténégro.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Appui à la réforme de la propriété. Moyennant un concours financier de la Norvège, de la Finlande, de la République tchèque et des États-Unis, la Présence a créé une base de données électronique pour les 43 000 demandes de restitution et d'indemnisation qui ont été présentées. Sa coopération avec le Bureau d'enregistrement des biens immeubles a abouti à l'enregistrement pour la première fois de 33 752 titres de propriété en 2007. Elle a soutenu la création d'une base de données de cartographie numérisées et procédé à une évaluation des restrictions imposées sur les biens enregistrés.

Appui à la décentralisation et à la réforme régionale. La Présence a aidé le Gouvernement à procéder à une analyse des structures administratives régionales. Elle a facilité les entretiens entre le Gouvernement et les donateurs au sujet des stratégies de développement régional et de lutte contre la corruption.

Promotion de la bonne gouvernance. La Présence a mis en œuvre un programme destiné à autonomiser les femmes occupant des postes de responsabilité dans des administrations locales, en particulier les neuf mairesses élues lors des élections locales. Elle a formé les 160 fonctionnaires locaux du Haut Inspectorat pour les déclarations et la vérification des comptes à la prévention des conflits d'intérêts. Elle a fait bénéficier le Service de renseignement financier de compétences spécialisées sur la nouvelle loi contre le blanchiment d'argent et d'une formation technique à la collecte de données financières auprès de 17 banques. La promotion par la Présence de la responsabilité sociale des entreprises a conduit 22 voyagistes à signer le *Code de conduite mondial pour la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle dans le tourisme*.

Appui pour la protection et la réinsertion des victimes de la traite. La Présence a aidé des organisations non gouvernementales locales à mettre sur pied une campagne contre la mendicité enfantine. Conjointement avec le Gouvernement, elle a organisé, avec la participation des autorités chargées de la lutte contre la traite de l'ex-République yougoslave de Macédoine et du Kosovo (Serbie), des tables rondes sur la coopération transfrontière dans la lutte contre la traite des êtres humains. La Présence a aidé 15 anciennes victimes de la traite à créer des microentreprises en leur dispensant une formation et en leur accordant des microcrédits. Elle a rédigé un manuel à l'intention des responsables de l'application des lois sur l'identification et la protection des victimes de la traite.

Promotion d'une meilleure gestion de l'environnement. Moyennant un don de l'Initiative pour l'environnement et la sécurité aux fins de la mise en œuvre de la *Convention d'Aarhus* et en coopération avec le Ministère de l'environnement, la Présence a répondu à plusieurs préoccupations du Comité du respect des dispositions, qui surveille l'application de la *Convention*. Elle a ouvert des centres d'information Aarhus à Shkodra et à Vlora, formé 40 fonctionnaires et membres de la société civile aux droits et aux obligations énoncés dans la *Convention d'Aarhus* et créé un site web sur celle-ci. Ces activités se sont traduites par une intensification des consultations entre le ministère et la société civile sur des questions telles que la gestion des déchets.

Activités liées à la dimension humaine

Promotion de la réforme électorale. La Présence a offert un soutien technique et logistique au Comité parlementaire sur la réforme électorale et a financé une série d'ateliers sur les normes et les meilleures pratiques internationales. Elle a entrepris un grand projet destiné à aider le Gouvernement à moderniser ses systèmes d'état civil et d'adresses avec le soutien financier de la Commission européenne et des États-Unis et une aide supplémentaire du Conseil de l'Europe et de la Norvège.

Renforcement de l'Assemblée parlementaire. La Présence a commencé à exécuter la deuxième phase de son projet d'appui parlementaire, qui vise à accroître la transparence, l'accessibilité et les capacités de recherche des comités, du personnel et des services de l'Assemblée parlementaire.

Renforcement du système judiciaire. La Présence a publié un rapport analysant les appels en matière pénale en Albanie et a dispensé une formation au Président adjoint du Haut Conseil de la justice et à quatre autres juges sur l'éthique judiciaire. Conjointement avec le Conseil de l'Europe et le Ministère de la justice, la Présence a formé 300 juristes à la nouvelle *Loi sur la violence domestique*. Elle a publié un manuel à l'intention des victimes et des organisations à but non lucratif sur l'obtention d'une protection contre la violence domestique. Elle a aidé à élaborer une législation sur la protection des témoins et, conjointement avec les missions d'assistance à la police de la Commission européenne et des États-Unis, a aidé à rédiger une nouvelle *Loi sur la police d'État*.

Droits de l'homme. La Présence a dispensé une formation à 92 juristes sur la protection des mineurs. Elle a coordonné les efforts déployés par les donateurs qui contribuent à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les Roms. Elle a fait des recommandations concernant la création d'un système de mise à l'épreuve dans les prisons et a aidé à concevoir un nouveau centre de détention pour mineurs.

Développement des médias. La Présence a aidé le régulateur des médias publics à élaborer une stratégie de passage à la radiodiffusion numérique. Avec le concours de la Présence et du Représentant de l'OSCE pour la liberté des médias, six membres du Parlement ont assisté à Vienne à des ateliers sur les meilleures pratiques et sur le droit actuel des médias dans l'Union européenne.

Promotion de la société civile et des droits des citoyens. Le Réseau national de centres de développement de la société civile, établi par la Présence et qui constitue désormais une entité juridique indépendante, a aidé de nombreuses organisations non gouvernementales locales à participer aux processus décisionnels locaux. La Présence a facilité des études sur l'application de la Stratégie nationale pour les personnes handicapées et sur la conformité de la législation proposée avec la *Convention des Nations Unies relative aux personnes handicapées*.

Promotion de l'égalité entre les sexes et des droits des femmes. Conjointement avec le Fonds de développement des Nations Unies pour les femmes, la Présence a aidé le Gouvernement à élaborer la *Stratégie nationale sur l'égalité entre les sexes et l'élimination de la violence domestique*, qui a été adoptée récemment. En coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement, elle a fourni une aide au Gouvernement pour l'amendement du projet de *Loi sur l'égalité entre les sexes dans la société* et un débat public

à son sujet et, moyennant un financement de l'Allemagne, a continué à fournir une assistance aux femmes victimes de mauvais traitements par l'intermédiaire du Centre de consultation pour les femmes de Kukes.

Chef de la Présence :

M. l'Ambassadeur Robert Bosch, à compter du 25 octobre, date à laquelle il a succédé à

M. l'Ambassadeur Pavel Vacek, dont le mandat s'est achevé le 5 octobre

Budget approuvé : 3 726 600 €

www.osce.org/albania

Mission en Bosnie-Herzégovine

[Map page 38]

Banja Luka = Banja Luka

Bihać = Bihać

Bijeljina = Bijeljina

Brčko = Brčko

Bugojno = Bugojno

Čapljina = Čapljina

Doboj = Doboj

Drvar = Drvar

Foča = Foča

Livno = Livno

Mostar = Mostar

Orašje = Orašje

Pale = Pale

Prijedor = Prijedor

Sanski Most = Sanski Most

Sarajevo = Sarajevo

Široki Brijeg = Široki Brijeg

Srebrenica = Srebrenica

Travnik = Travnik

Trebinje = Trebinje

Tuzla = Tuzla

Višegrad = Višegrad

Zenica = Zenica

Zvornik = Zvornik

- ◎ Mission to Bosnia and Herzegovina = Mission en Bosnie-Herzégovine
- Regional Centre = Centre régional
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 38]

En 2007, les tensions politiques ont perturbé le travail de la Mission dans certain domaines – en particulier celui du renforcement de certaines institutions en matière d'enseignement et de droits de l'homme – mais, par ailleurs, la Mission a continué à s'acquitter des tâches qui lui avaient été confiées sans trop d'entraves. Ces tâches ont consisté notamment à aider la Bosnie-Herzégovine à remplir ses engagements au titre de la dimension politico-militaire de l'OSCE, à renforcer les parlements, à améliorer la gouvernance locale, à accélérer les poursuites engagées à l'échelon national pour crimes de guerre et le retour des réfugiés ainsi qu'à s'efforcer de mettre fin à la discrimination endémique à l'encontre des membres d'une minorité au sein d'une communauté, en particulier dans les écoles.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Respect des engagements politico-militaires. La Mission a appuyé les activités du Représentant personnel du Président en exercice pour l’Article IV de l’annexe 1B de l’Accord de Dayton en fournissant une assistance technique et logistique aux fins de dix inspections au titre de l’Article IV. La Bosnie-Herzégovine a dirigé la première inspection multinationale au titre de l’Article IV sur une base militaire monténégrine depuis que le Monténégro a adhéré à l’*Accord sur la limitation des armements au niveau sous-régional*.

La fourniture d’une assistance pour la réduction des vastes stocks d’armes légères et de petit calibre ainsi que de munitions excédentaires en Bosnie-Herzégovine est demeurée prioritaire. Le nombre de sites d’entreposage d’armements et de munitions a continué à diminuer, mais le rythme des destructions s’est ralenti à cause, d’une part, de retards dans le recrutement d’un nombre suffisant de personnes qualifiées et, d’autre part, de problèmes liés aux transferts de propriété des entités de défense à l’État. Conjointement avec ses partenaires internationaux, la Mission a également œuvré à une stratégie pour la mise en place de mécanismes efficaces de maîtrise des armements en Bosnie-Herzégovine.

Supervision parlementaire et contrôle démocratique des forces armées. La Mission a aidé les comités de la défense, de la sécurité et du renseignement de l’Assemblée parlementaire dans leurs travaux. Elle a organisé des séminaires et des ateliers pour aider ces parlementaires à élaborer et à examiner les budgets intéressant la défense et la sécurité. Elle a aussi mis sur pied un programme grâce auquel des membres des comités se sont rendus dans cinq pays européens où ils ont procédé à des échanges de vues et d’informations sur la réforme de la défense et la supervision des services de sécurité et sur les pratiques en matière de supervision parlementaire dans d’autres démocraties.

Renforcement des institutions. En coopération avec les ministères de la défense et de la sécurité, la Mission a organisé six séminaires sur le *Code de conduite de l’OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*. Quelque 180 officiers et fonctionnaires de haut rang y ont participé. Avec le concours et l’assistance du Gouvernement d’État de Bosnie-Herzégovine et du Gouvernement finlandais, la Mission a en outre mis sur pied et assuré deux cours pilotes sur la coordination de l’élaboration de la politique nationale en matière de sécurité.

Activités économiques et environnementales

Emplois et économie. La Mission a organisé neuf salons de l’emploi et 26 séminaires de formation à l’entreprenariat avec des municipalités, des bureaux d’emploi, des entreprises, des organismes de développement et des groupes de la société civile. Grâce à cela, plus de 200 personnes ont trouvé un emploi et 50 ont monté une entreprise. La Mission a par ailleurs aidé 17 municipalités à établir des plans en partenariat avec leurs résidents en vue de déterminer et de surmonter les obstacles au développement économique local.

Activités liées à la dimension humaine

Droits de l’homme et état de droit

Poursuites pour crimes de guerre. Douze ans après la fin de la guerre, la traduction en justice des criminels de guerre reste un objectif non atteint. Estimant qu’il ne saurait y avoir

de réconciliation sans justice, la Mission s'est efforcée d'aider la Bosnie-Herzégovine à atteindre cet objectif. Elle a également aidé le Bureau du Procureur général bosniaque à élaborer une stratégie pour le traitement des nombreuses affaires en suspens. En outre, elle a continué à observer des procès pour crimes de guerre, y compris ceux que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie avait renvoyés devant la Cour d'État bosniaque.

Appui pour un retour durable des réfugiés. Le processus de restitution des biens touchant à sa fin, on s'attache désormais à assurer la durabilité des retours en s'efforçant d'aider à créer un climat de respect des droits de l'homme sans discrimination dans l'ensemble du pays. En outre, la Mission, en coopération avec les missions de l'OSCE et les représentants de la Commission européenne et du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés en Croatie, en Serbie et au Monténégro, s'est employée à aider à remplir les engagements pris par les ministres des réfugiés de la région dans la *Déclaration de Sarajevo* de janvier 2005.

Promotion des droits des groupes vulnérables. Les Roms et les autres minorités nationales font l'objet d'un traitement discriminatoire lorsqu'ils cherchent à accéder aux soins de santé, au logement et à l'emploi. La Mission s'est efforcée de rectifier cela et d'atténuer les disparités entre les sexes en fournissant une formation et des avis juridiques aux institutions compétentes et à des groupes de la société civile. Elle a en outre aidé les autorités nationales à définir des solutions pour s'attaquer au problème croissant de la traite des êtres humains en Bosnie-Herzégovine.

Démocratisation

Promotion d'une administration transparente et responsable. La Mission a formé des parlementaires et renforcé des comités de l'Assemblée parlementaire d'État dans le cadre de son *Programme de renforcement législatif*. Le Parlement a adopté des mesures en vue d'accroître la participation du public à ses travaux et d'adopter un Code de conduite régissant ses activités.

Douze municipalités participant au projet *UGOVOR* ou *Contrat* de la Mission sur la gouvernance locale ont mené leurs tâches à bien et 60 autres sont en bonne voie pour y parvenir avant la fin du projet en juin 2008. La deuxième phase du *Programme Phare*, qui honore et récompense l'excellence dans la fourniture de services municipaux, s'est achevée, en portant le nombre total de municipalités participantes à plus de 100.

Avec le concours de la Mission, 30 municipalités ont été en mesure de réformer leur administration municipale pour satisfaire aux normes minimums d'efficacité et d'efficience. La Mission a en outre aidé des praticiens municipaux à produire un guide de la gestion des ressources humaines à l'intention des municipalités, en fournissant notamment une assistance à 92 municipalités pour le remplacement de leurs systèmes de gestion du personnel sur support papier par un logiciel de registre du personnel.

Amélioration de la législation et des cadres réglementaires. La Mission a fourni une assistance à la plupart des municipalités de la Fédération, une des deux entités du pays, pour l'harmonisation de leurs statuts et de leurs règles de procédure avec la nouvelle *Loi sur les principes de l'autonomie locale* de cette entité. Les spécialistes de la démocratisation de la Mission ont également fourni une assistance à l'administration de l'autre entité – la Republika Srpska – pour l'élaboration de propositions visant à améliorer sa propre version de cette loi.

Renforcement de la société civile et de la participation des citoyens. La Mission a dispensé une formation à plus de 100 organisations de la société civile sur la façon de participer efficacement aux auditions publiques du Parlement d'État. Elle a continué également à appuyer un réseau composé de 27 de ces organisations, ce qui a en outre renforcé la voix des jeunes dans l'arène politique. Son programme *Parlement ouvert* a télévisé 22 débats entre des parlementaires et des jeunes.

Questions électorales

À la demande de la Commission électorale centrale, la Mission a fourni des avis d'experts sur les modifications et amendements apportés aux lois concernant les questions électorales, le financement des partis politiques et les conflits d'intérêts.

Enseignement

La Mission a produit et rendu publics cinq rapports sur la réforme de l'enseignement afin de faire prendre conscience à l'opinion des problèmes entravant le développement de l'enseignement et de mobiliser le soutien voulu pour s'y attaquer. Ces rapports comportaient en particulier des analyses sur l'évitement massif des zones d'inscription obligatoires au profit des écoles ethniquement pures et sur l'enseignement pluriethnique dispensé avec succès dans le district de Brcko en tant que modèle pour la Bosnie-Herzégovine.

La Mission a également exécuté des projets destinés à accroître la participation des parents et des élèves à la gouvernance et aux activités des écoles ; à promouvoir une fréquentation plus assidue des écoles par certains groupes d'enfants défavorisés comme les Roms, les enfants ayant des besoins spéciaux ou ceux dont les familles n'ont pas les moyens de faire face aux dépenses liées à l'école ; et à faire prendre mieux conscience des effets néfastes des allocations inefficaces et souvent inéquitables de ressources financières dans le domaine de l'enseignement.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Douglas Davidson

Budget approuvé : 17 944 200 €

www.oscebih.org

Mission en Croatie

[Map page 40]

Gospic = Gospic

Karlovac = Karlovac

Knin = Knin

Osijek = Osijek

Pakrac = Pakrac

Sisak = Sisak

Split = Split

Vukovar = Vukovar

Zadar = Zadar

Zagreb = Zagreb

◎ Mission to Croatia = Mission en Croatie

● Field Office = Bureau extérieur

■ Field Office Detachment = Antenne

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 40]

2007 a marqué l'aboutissement d'un processus entamé en 1996 avec la création de la Mission en Croatie, la réforme en cours dans un certain nombre de domaines couverts par le mandat de la Mission ayant été jugée suffisamment viable. Quatre unités de la Mission – réforme de la police, développement de la société civile, liberté des médias et affaires politiques – ont fermé à la fin de l'an dernier. En 2007, les progrès visibles accomplis par les autorités croates dans les deux autres domaines programmatiques du mandat de la Mission, à savoir le retour et l'intégration des réfugiés et l'état de droit, ont permis à la Mission de fermer ses six bureaux de terrain.

Conformément à cette évolution, l'année s'est achevée avec la fermeture de la Mission de l'OSCE en Croatie et la création du Bureau de l'OSCE à Zagreb par une décision du Conseil permanent. Le Bureau observera les procès pour crimes de guerre et fera rapport sur la mise en œuvre des programmes d'aide au logement.

Activités liées à la dimension humaine

Etat de droit

Dans le cadre de sa décision relative à la fermeture de la Mission, le Conseil permanent a estimé que le processus de réforme en cours en Croatie dans plusieurs domaines couverts par les activités de la Mission relatives à l'état de droit avait progressé suffisamment pour être considéré comme viable à la fin de l'année, en sorte que des activités de l'OSCE ne se justifiaient plus. Parmi ces questions figuraient l'adéquation du financement des institutions des droits de l'homme, de la Cour constitutionnelle et du Médiateur en Croatie. Au milieu de l'année, le Premier Ministre a donné par écrit l'assurance que la Gouvernement augmenterait les ressources financières de ces institutions en 2008, en particulier pour faciliter le travail de

terrain du Médiateur. Eu égard à l'importance de la Cour constitutionnelle pour la protection des droits de l'homme, la Mission a souligné qu'un processus de nomination transparent était essentiel pour conforter l'indépendance de cette institution. Le Parlement a pourvu six postes vacants à la Cour constitutionnelle en 2007, en sorte qu'il en reste trois à pourvoir en 2008.

Tout au long de l'année, la Mission a continué à financer la fourniture d'une aide judiciaire gratuite destinée en particulier à aider des réfugiés et des personnes déplacés dans le cadre de différends juridiques concernant la restitution de logements et de terres. À la fin de 2007, le Gouvernement s'est efforcé à nouveau de mettre en place un système d'aide judiciaire gratuite. Une proposition antérieure avait été retirée du Parlement à l'automne en accord avec la Mission.

Afin de faciliter le respect des engagements en matière d'emploi pour les minorités nationales, la Mission et le Gouvernement ont organisé conjointement trois tables rondes consacrées à la mise en œuvre de la *Loi constitutionnelle croate sur les droits des minorités nationales*. Chaque table ronde a porté sur un secteur particulier du service public – justice, administration d'État et administration locale – et a souligné la nécessité de disposer de plans concrets d'application ainsi que de moyens d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de recrutement de membres des minorités et de relier le retour des réfugiés au *Processus de Sarajevo*.

L'observation des nombreux procès pour crimes de guerre en Croatie, y compris les affaires renvoyées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), est restée au cœur des activités relatives à l'état de droit en 2007. D'une manière générale, la Croatie a continué à progresser vers un système équilibré et équitable de poursuites pour crimes de guerre, mais des efforts supplémentaires devaient être faits pour mieux assurer l'impartialité et mettre fin à l'impunité, quelle que soit l'origine nationale des victimes et des suspects. Certaines réformes peuvent être accomplies par la Croatie de façon autonome, mais d'autres dépendent de réformes analogues dans les autres États de l'ex-Yougoslavie, en particulier celles qui visent à améliorer la coopération judiciaire inter-États. Les observations tirées du suivi assuré par la Mission ont servi de base aux recommandations de réforme qui ont été examinées lors de la plénière avec le Ministère de la justice. À la fin de l'année, la Mission a établi par écrit un résumé des débats qui avaient eu lieu en plénière pendant 18 mois en indiquant les réformes adoptées et les questions en suspens.

La « Plateforme » : amener les questions en rapport avec le mandat à leur conclusion

En 2007, la Mission a intensifié ses entretiens avec les ministères des affaires étrangères, de la justice et du développement au titre de la « Plateforme », cadre spécial institué entre la Mission et les principales parties prenantes du Gouvernement au début de 2006 pour négocier les mesures devant mener à l'achèvement du mandat de la Mission. La « Plateforme » prévoyait des réunions conjointes avec les autorités locales dans les centres régionaux ainsi que des séances plénières au niveau ministériel. Elle s'est révélée constituer un forum fructueux dans lequel la Mission et le Gouvernement ont déterminé et hiérarchisé conjointement les objectifs, discuté des tâches à accomplir et contrôlé les progrès sur une base mensuelle.

Rôle des juges dans les procès pour crimes de guerre : coopération inter-États et formation. En coopération avec d'autres institutions et opérations de terrain de l'OSCE, la Mission a organisé la cinquième réunion du *Processus de Palić*, au cours de laquelle des

juges de la région se sont entretenus de la coopération judiciaire inter-États qui était nécessaire pour poursuivre efficacement les crimes de guerre et mettre fin à l'impunité. La participation de juges du TPIY, et notamment de son Président, a beaucoup enrichi le débat. La coopération judiciaire inter-États reste fortement limitée à cause du cadre juridique de chaque État, domaine de réforme important pour l'avenir.

En coopération avec l'Académie judiciaire croate, la Mission a financé un séminaire destiné aux juges et aux procureurs, au cours duquel elle a insisté sur les questions liées à l'équité des procès pour crimes de guerre, par exemple sur le droit à une défense adéquate. La Mission a fourni un appui au titre d'un projet pour rendre des organisations non gouvernementales locales mieux à même d'observer les procès pour crimes de guerre.

Retour des réfugiés

Dans la décision qu'il a prise en fin d'année, le Conseil permanent a déterminé que pour plusieurs des questions dont la Mission s'occupait dans le cadre de son mandat concernant le retour et l'intégration, un appui de l'OSCE n'était plus nécessaire. Parmi ces questions figurait la restitution en cours d'un volume limité de biens privés – locaux résidentiels et commerciaux et terres agricoles – alloués par le Gouvernement. Une autre de ces questions avait trait à l'achèvement de la reconstruction de logements détruits, y compris le règlement de 14 000 appels contre des refus de reconstruction, émanant pour la plupart de Serbes de souche. Enfin, la Mission a été en contact avec les autorités d'État en vue d'assurer la poursuite et l'achèvement du processus visant à doter les zones de retour des Serbes de Croatie de l'infrastructure nécessaire pour l'approvisionnement en eau et en électricité.

La Mission a soutenu les efforts déployés pour mener à bonne fin le *Processus de Sarajevo*, engagement en faveur d'une solution régionale commune pour les milliers de personnes déplacées et de réfugiés de guerre. Des progrès ont été accomplis sur la plupart des questions. Toutefois, malgré les efforts de la Croatie, la situation politique dans la région n'a pas permis de mener le *Processus* à bonne fin en 2007. Un Sommet ministériel prévu pour achever la phase politique n'a pas eu lieu et les plans d'action nationaux – les Feuilles de route – n'ont pas tous été finalisés. Deux questions clés sont restées en suspens : celle de la recherche d'une solution pour les anciens titulaires de droit d'occupation/logement ne souhaitant pas retourner en Croatie et celle de la validation des années de travail dans les anciennes zones occupées. À la fin de l'année, la proposition croate tendant à régler cette question à l'échelon bilatéral n'avait pas réuni de consensus. Les discussions sur un mécanisme pour le règlement par la Croatie de la question de la validation et des autres questions mises en évidence au cours du processus se sont poursuivies.

Assurer un logement aux réfugiés serbes de Croatie qui étaient titulaires d'anciens titres d'occupation/location a constitué une activité importante de la Mission en 2007. Le Gouvernement s'est engagé à accélérer la fourniture de logements aux anciens titulaires de titres d'occupation/location ayant l'intention de retourner en Croatie. En accord avec la communauté internationale basée à Zagreb, le Gouvernement s'est engagé à fournir, avant la fin de 2007, 1 400 logements, dont 1 000 situés dans les zones touchées par la guerre et 400 dans les centres urbains. À la fin de l'année, d'importants progrès avaient semble-t-il été accomplis dans la réalisation de cet objectif, encore que les logements trouvés n'avaient pas tous été alloués effectivement à leurs bénéficiaires respectifs. Le Gouvernement s'est également engagé àachever de déterminer les logements disponibles pour les 5 600 autres familles serbes d'ici à la fin de 2009. Les engagements du Gouvernement seront précisés

dans un plan d'action devant être présenté à la Commission européenne dans le contexte des négociations sur l'adhésion à l'Union européenne.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Jorge Fuentes

Budget approuvé : 7 324 000 €

www.osce.org/croatia

Mission au Kosovo

[Map page 42

Mitrovicë/ Mitrovica = Mitrovicë/ Mitrovica

Pejë/Peč = Pejë/Peč

Prishtinë/Priština = Pristinë/Pristina

Gjilan/Gnjilane = Gjilan/Gnjilane

Prizren = Prizren

● Mission in Kosovo = Mission au Kosovo

○ Regional Centre = Centre régional

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 42

Le succès marquant enregistré par la Mission a résidé dans l'assistance qu'elle a fournie pour les élections, organisées en moins de trois mois.

Conformément à son mandat, la Mission n'a joué aucun rôle dans les pourparlers sous égide internationale concernant le statut du Kosovo, qui ont dominé à nouveau la scène politique.

La Mission, composante distincte de l'administration intérimaire des Nations Unies, est le seul acteur international civil disposant d'une vaste présence de terrain dans l'ensemble du Kosovo qui est chargé de contribuer à l'application de la résolution 1244 du Conseil de sécurité de l'ONU, et en particulier des parties pertinentes du paragraphe 11 du dispositif de cette résolution. Grâce à sa présence de terrain, la Mission a suivi et appuyé l'action menée par les autorités locales en faveur du respect des droits de l'homme, de l'état de droit et des pratiques de bonne gouvernance.

Ce travail ne fait pas toujours la une de l'actualité. Toutefois, c'est ce travail de suivi discret et impartial assorti de recommandations professionnelles concernant les améliorations à apporter qui compte à long terme, en particulier pour améliorer la vie des différentes communautés dans un Kosovo multiethnique.

Une présence de terrain sans équivalent

L'OSCE déploie la présence de terrain civile la plus importante au Kosovo et y constitue « les yeux et les oreilles » de la communauté internationale. Le personnel de l'OSCE est présent dans chaque municipalité, dans tous les ministères et à l'Assemblée du Kosovo, ainsi que dans un certain nombre d'institutions publiques indépendantes. La Mission a en outre accès aux tribunaux et aux postes de police du Kosovo.

Grace à cette présence de terrain, dont l'importance va croissant à mesure que l'ONU réduit ses activités, la Mission est particulièrement bien placée pour commenter les évolutions locales, les prévoir et y faire face à un stade précoce. Les équipes municipales et les sections spécialisées de l'OSCE qui s'occupent des questions touchant la propriété, la bonne

gouvernance, les minorités, la justice et la police, tiennent la communauté internationale informée des développements et aident à assurer des changements positifs.

Ce suivi proactif des activités des organes, des commissions et des groupes de travail officiels municipaux ne consiste pas seulement à les observer. Il conduit à une intervention politique visant à améliorer la performance des autorités kosovares. Cette collaboration avec les acteurs locaux depuis 1999 à la Mission a acquis une réputation de compétence et de professionnalisme. La force du personnel de terrain de l'OSCE réside dans la confiance qu'il a inspirée au fil des années.

Activités liées à la dimension humaine

Élections

La décision d'organiser les élections pour le 17 novembre a été annoncée fin août par l'administration des Nations Unies. Ce délai serré était particulièrement critique, et ce pour plusieurs raisons. Les institutions kosovares assumaient pour la première fois la responsabilité principale dans l'organisation des élections. En outre, il s'agissait d'élections à l'Assemblée du Kosovo (institution provisoire d'administration autonome), aux assemblées municipales et aux postes de maire nouvellement créés et, pour la première fois, ces trois élections se tenaient simultanément.

Bien que la Mission de l'OSCE ait dispensé une formation à la Commission électorale centrale et à son secrétariat, l'appui opérationnel qu'elle apporté a été décisif pour le succès des élections en raison de la brièveté des délais.

Plus de 25 000 scrutateurs ont été engagés et formés pour diriger les élections dans 621 bureaux de votes de tout le Kosovo. Il a été fait appel à un système de vote par correspondance afin de donner aux électeurs vivant hors du Kosovo la possibilité de voter. Le nombre de bulletins valides qui ont été reçus par correspondance a augmenté d'environ 50 % par rapport aux élections précédentes.

La participation relativement faible – un peu plus de 41 % pour les élections à l'Assemblée – s'est inscrite dans le prolongement de la tendance observée lors des élections précédentes, mais elle a été due aussi au mauvais temps et à des listes électorales périmées. La Mission a exécuté des projets destinés à encourager les communautés minoritaires, en particulier les Serbes du Kosovo, à participer aux élections. La participation a cependant été extrêmement faible, probablement inférieure à 1%, parmi la communauté serbe.

Le Conseil de l'Europe a jugé que les élections avaient été efficaces, transparentes et conformes aux normes internationales et européennes.

Droits de l'homme

En 2007, la Mission a mis encore davantage l'accent sur les droits des minorités et les questions connexes. Elle a assuré un suivi et donné des avis sur les questions concernant le retour et la réintégration, le rétablissement des droits de propriété, la sûreté des communautés minoritaires dans les transports publics, l'emploi des langues et l'enregistrement civil des personnes appartenant aux communautés rom, ashkali et égyptienne.

La Mission a fourni une assistance technique et dispensé une formation aux unités des droits de l'homme de 16 ministères des institutions provisoires d'administration autonome, ce qui leur a permis d'améliorer sensiblement leur aptitude à s'acquitter des obligations juridiques internes et internationales en matière de droits de l'homme et à faire rapport à leur sujet.

La Mission a aussi continué à appuyer des institutions indépendantes, comme l'Institution du Médiateur, qu'elle avait aidé à créer. Elle a critiqué le manque de transparence dans le recrutement d'un nouveau Médiateur, en sorte que le processus de sélection sera répété d'une manière plus transparente.

Dans le domaine des systèmes judiciaires civil et pénal, des rapports de suivi et d'évaluation très complets ont été consacrés aux violations du droit interne et des normes internationales en matière de droits de l'homme. Cette année, la Mission a concentré son attention sur la représentation juridique dans les affaires civiles, la violence domestique, la traite des êtres humains et la protection des témoins. La Mission a continué, à titre prioritaire, à suivre les affaires impliquant des crimes interethniques, y compris ceux qui ont résulté des émeutes de mars 2004. La Mission a aussi continué à favoriser le développement d'un service de police responsable et respectueux des droits de l'homme pour toutes les communautés du Kosovo.

Ouverture aux petites enclaves serbes du Kosovo

En étroite coopération avec les bureaux de liaison des pays à Prishtine/Pristina, en particulier du Bureau britannique, la Mission a mis sur pied une campagne d'ouverture pour répondre aux besoins particuliers des enclaves serbes du Kosovo qui restent relativement à l'écart, non pas simplement des grandes institutions kosovares, mais aussi des établissements serbes plus importantes du Kosovo.

Une enclave particulière a été assignée à chaque bureau de liaison. Plutôt que d'effectuer une visite ponctuelle, chaque bureau de liaison se tient constamment en relations avec l'enclave choisie, ce qui pourrait présenter des avantages au cours de la période délicate à venir et pour les éventuels projets de développement à long terme.

Bonne gouvernance

La Mission a continué à apporter un appui aux structures institutionnelles ainsi qu'à l'administration de l'Assemblée du Kosovo. En plus de l'assistance qu'elle a fournie quotidiennement à la Présidence de l'Assemblée, la Mission s'est attachée principalement à appuyer la supervision de l'exécutif par l'Assemblée, en apportant ainsi un soutien concret à ses différents comités.

Les postes de maires élus au suffrage direct ayant été créés peu de temps avant les élections municipales, l'assistance de la Mission sous la forme de conseils et d'une formation pour l'application de la nouvelle règlementation s'est révélée cruciale.

La Mission a examiné la législation pertinente et a présenté des rapports analytiques contenant des recommandations détaillées afin d'appuyer le processus de réforme de la gouvernance locale aux échelons central et local. Elle a également appuyé la réforme de la gestion financière locale en organisant des forums régionaux à l'intention des dirigeants municipaux afin d'accroître leur compétence dans le domaine du financement municipal.

Lutte contre la corruption

La Mission a fourni une assistance technique à l'Agence anticorruption, qui est devenue opérationnelle le 12 février. Le public a été sensibilisé avec succès grâce à une campagne médiatique dont le slogan était « La corruption cesse avec vous ! Signalez les cas de corruption à l'Agence anticorruption ». Une permanence téléphonique et un site web ont été ouverts afin d'inciter les gens à signaler les cas de corruption.

Depuis le début de la campagne en décembre 2006, l'Agence a reçu de cinq à sept appels du public par jour sur son numéro gratuit. Cela a amené l'Agence à effectuer 80 enquêtes administratives et à les renvoyer au ministère public pour qu'il entame des poursuites pénales. L'Agence est en outre intervenue dans des procédures d'appel d'offres irrégulières en empêchant un usage abusif de fonds. Elle a assuré la récupération de 5 millions d'euros en faveur du budget du Kosovo.

Enseignement supérieur

La Mission a aidé la seule université publique du Kosovo qui propose un enseignement aux communautés non albanaises. Elle a ainsi rompu l'isolement de cette université située à Mitrovice/Mitrovica qui durait depuis deux ans et a aidé à la réintégrer dans la Zone d'enseignement supérieur européen et dans le processus de Bologne. Une assistance analogue a également été fournie à l'Université publique de Prishtine/Pristina.

Développement des médias

De sérieux désaccords au sein du Conseil de la presse du Kosovo à propos d'une décision concernant les manquements à la déontologie dans les articles d'un journal qui en est membre ont, en 2007, menacé d'entraîner la dissolution de cet organe d'autorégulation de la presse que la Mission avait aidé à créer. La Mission est intervenue en qualité de médiateur et la crise a été résolue.

La Mission a également aidé la Commission des médias indépendants, l'organe de réglementation compétent pour les médias audiovisuels, et a achevé de mettre en place l'Institut des médias du Kosovo, établissement de formation en milieu de carrière.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Formation et perfectionnement de la police

À partir de 2007, la Mission a facilité la formation de 7 353 membres des services de police du Kosovo. Ayant atteint l'objectif qu'il s'était fixé, le département a évolué en vue de répondre aux besoins du secteur plus vaste de la sécurité et de la sûreté publique comprenant les douanes, les services pénitentiaires et le département de la gestion des situations d'urgence. Il a mis l'accent sur la formation spécialisée, le développement de la sûreté communautaire et l'Inspectorat de la police du Kosovo et a continué à fournir un appui au Centre kosovar de formation et de perfectionnement en matière de sûreté publique.

La Mission a achevé la première phase de la formation dispensée à l'Inspectorat de la police, organisme indépendant de supervision de la police, et mènera la deuxième phase à bonne fin au début de 2008.

Regard vers l'avenir

La Mission menant ses activités dans un contexte politique, les pourparlers intenses sur le statut du Kosovo ont eu des répercussions sur tous les aspects de son travail en 2007.

La question du statut n'étant pas réglée, le Comité permanent n'a prorogé le mandat de la Mission que de mois en mois pour 2008. Tout État participant pourra remettre l'avenir de la Mission sur le tapis à tout moment au cours de l'année.

En raison de ces changements en cours, la Mission réexamine ses priorités. Elle mettra davantage l'accent sur des questions telles que la protection des communautés minoritaires, la fourniture d'un appui en vue de l'inclusion et de la coopération au sein des différentes communautés, le retour des personnes déplacées et les droits de propriété. Elle se concentrera sur ses activités de suivi en les axant sur la performance des autorités kosovares en ce qui concerne leurs obligations et les normes internationales.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Tim Guldmann à compter du 1er octobre, date à laquelle il a succédé à M. l'Ambassadeur Werner Wnendt, dont le mandat s'est achevé le 13 octobre

Budget approuvé : 34 638 400 €

www.osce.org/kosovo

Mission au Monténégro

[Map page 45]

Danilovgrad = Danilovgrad

Podgorica = Podgorica

- OSCE Police Training Centre Danilovgrad = Centre OSCE de formation de la police de Danilovgrad
- Mission to Montenegro = Mission au Monténégro

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 45]

La Mission au Monténégro s'est engagée dans un dialogue et un partenariat actifs afin d'aider le pays hôte à renforcer les institutions existantes et celles qui venaient d'être créées au cours de la première année de son indépendance. Conformément au principe directeur de la continuité et de l'adaptabilité, la Mission a répondu à l'évolution des besoins du Monténégro à mesure qu'il progressait dans son programme de réforme.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Code de conduite. En septembre, la Mission a facilité un atelier sur le contrôle démocratique des forces armées et la mise en œuvre du *Code de conduite de l'OSCE relatif aux aspects politico-militaires de la sécurité*, organisé par le Centre de prévention des conflits au Parlement monténégrin.

Destruction de munitions. La Mission a commencé à exécuter le Programme de démilitarisation du Monténégro relatif à l'élimination des excédents militaires et à la gestion des stocks. Les 61 chars de combat mis à la ferraille dans le cadre du Programme conjoint de l'OSCE, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Ministère monténégrin de la défense ont déjà tous été éliminés.

Lutte contre la corruption et la criminalité organisée. La Mission a continué à appuyer le développement du renseignement en matière criminelle et a donné le coup d'envoi à la mise en place de l'Unité nationale de coordination, premier organe de cette nature dans la région. L'Unité centralisera et coordonnera les efforts de toutes les autorités de police compétentes dans la lutte contre la corruption et la criminalité organisée.

Police de proximité. La Mission a fourni une assistance spécialisée pour l'élaboration de la Stratégie du Monténégro en matière de police de proximité et a formé les 56 policiers de proximité déployés dans les sites pilotes. La phase pilote avait été menée à bien à la fin de l'année.

Police aux frontières. La Mission a axé ses efforts sur l'amélioration de la coopération transfrontière au niveau régional et sur la signature d'accords bilatéraux avec l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine dans le cadre de la stratégie de *gestion intégrée des frontières* et dans le contexte du *Processus d'Ohrid de gestion des frontières*.

Gestion des informateurs. La Mission a élaboré une méthodologie et des instructions pour la gestion des informateurs, sur la base du modèle d'EUROPOL.

Formation de la police. La Mission a collaboré étroitement avec l'Académie de police pour l'aider à mettre en place un programme de formation sur le terrain à l'intention des policiers stagiaires.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Activités de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. La Mission a organisé une conférence nationale pour familiariser les responsables monténégrins avec les principaux instruments internationaux de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et a organisé sur cette question une conférence régionale à laquelle ont assisté des représentants de dix pays de l'Europe du Sud-Est.

Lutte contre la traite. Dans le cadre du *Projet sur la prévention de la traite et de l'exploitation sexuelle des mineurs lors de voyages et dans le tourisme* que la Mission a continué à mettre en œuvre, un accord de coopération révisé sur le traitement des victimes a notamment été signé par tous les organes compétents.

Questions environnementales. Plus de 1 000 élèves des quatre premières classes du primaire ont participé au projet de la Mission intitulé *Aide à protéger l'environnement*. La Mission a lancé un projet financé par le Gouvernement espagnol pour s'attaquer au problème de l'abattage illégal, qui constitue la principale menace pour une foresterie durable au Monténégro.

Activités liées à la dimension humaine

Démocratisation. La Mission a lancé un projet d'une durée de quatre ans financé par le Gouvernement autrichien pour aider à améliorer l'efficacité du Parlement monténégrin. Avec le concours du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, elle a achevé un *Manuel municipal* sur la bonne gouvernance au niveau local et l'a présenté aux assemblées municipales du Monténégro.

Question de parité des sexes. La Mission a aidé à renforcer les services des coordonnateurs locaux pour la parité des sexes dans cinq municipalités. Elle a incité un vaste groupe d'employés municipaux à faire connaître ses idées et ses préoccupations et lui a communiqué des informations fondamentales sur l'égalité entre les sexes et sur la loi nouvellement adoptée à ce sujet.

Réforme constitutionnelle. Afin de faire en sorte que la nouvelle constitution soit conforme aux normes internationales et européennes, la Mission a organisé des débats sur certaines des questions les plus délicates, notamment celles de l'indépendance de la justice et du rôle de la Cour constitutionnelle.

Réforme judiciaire. La Mission a prêté son concours pour l'élaboration et la présentation de la *Stratégie nationale de réforme judiciaire*, adoptée en juin. Elle a aidé à rédiger un nouveau Code de procédure pénale sur le modèle de ceux prévoyant que les enquêtes sont dirigées par le parquet. En coopération avec les tribunaux monténégrins, elle a lancé son projet

d'observation des tribunaux en mai. Ce projet permettra d'évaluer en profondeur l'administration de la justice pénale dans le pays hôte.

Corruption. La Mission a aidé le pays hôte à examiner la conformité de sa législation pénale et en matière de marchés publics et de conflits d'intérêts avec les dispositions de la *Convention des Nations Unies contre la corruption*. Elle s'est employée à aider les fonctionnaires à identifier et à prévenir les cas de corruption dans l'administration publique et à améliorer l'image du Directorat de l'Initiative anticorruption.

Droits de l'homme. En étroite coopération avec l'organisation non gouvernementale locale intitulée *Centre pour la démocratie et les droits de l'homme* et avec le Centre AIRE (Information sur les droits des personnes en Europe), la Mission a exécuté des programmes d'éducation dans le domaine des droits de l'homme à l'intention de juges, de procureurs, de juristes et de membres de la société civile.

Mécanisme national de prévention. La Mission a aidé à rédiger une proposition finale relative à la mise en place d'un mécanisme national de prévention de la torture conformément au *Protocole facultatif à la Convention des Nations Unies contre la torture* et a continué à faciliter le débat entre toutes les institutions publiques concernées.

Libre accès à l'information. La Mission a appuyé la mise en œuvre de la *Loi sur le libre accès à l'information* en aidant à publier un manuel destiné aux fonctionnaires, en formant plus de 300 fonctionnaires de tout le Monténégro et en facilitant les débats qui ont contribué à l'inclusion de la *Loi* dans la nouvelle constitution.

Développement médias. En coopération avec le Président du Conseil de la presse suisse, la Mission a continué à conseiller l'organe d'autorégulation des médias au Monténégro et à appeler l'attention des médias et du public sur cet organe.

Chef de la Mission :
Mme l'Ambassadrice Paraschiva Badescu
Budget approuvé : 2 200 900 €
www.osce.org/montenegro

Mission en Serbie

[Map page 47
Belgrade = Belgrade

◎ Mission to Serbia = Mission en Serbie

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 47

La Mission s'est attachée surtout à aider la Serbie à mettre en place des institutions démocratiques indépendantes, responsables et efficaces, en particulier dans le domaine de l'état de droit, des droits de l'homme, des médias, de l'application des lois, de l'économie et de l'environnement. Elle a apporté un soutien à la société civile et a favorisé la coopération et la réconciliation régionales, en contribuant à la viabilité, à la sécurité et à la stabilité de la société pour l'ensemble des citoyens de Serbie. Parmi ses principales réalisations figurent les contributions qu'elle a apportées à une transformation complète de la formation de base de la police dans le pays et au maintien de la stabilité en Serbie du Sud.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Lutte contre la criminalité organisée. La Mission a aidé les autorités serbes à élaborer une nouvelle législation sur la confiscation des biens et à mettre au point un régime de détention spéciale pour les criminels organisés. Elle a proposé une formation à l'intention des policiers, des procureurs, des juges et des institutions enquêtant sur la criminalité financière. Elle a favorisé la coopération régionale et internationale en collaborant avec la Direction antimafia et la Guardia di Finanza italiennes.

Crimes de guerre. La Mission a observé neuf procès pour crimes de guerre remontant jusqu'à six ans auparavant. Elle a organisé une formation aux techniques d'enquête, qui a porté sur les victimes et les témoins et sur le droit international humanitaire. Elle a aidé à améliorer la coopération nationale et inter-États entre la police et les procureurs. Elle a éduqué le public au sujet des procès internes pour crimes de guerre et des travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Transparence économique et lutte contre la corruption. La Mission a continué d'aider la Serbie à mettre en œuvre sa *Stratégie nationale anticorruption* et à apporter un appui aux institutions mises en place par la *Loi sur les marchés publics* et la *Loi sur la prévention des conflits d'intérêts dans l'exercice de fonctions publiques*. Elle a fourni des avis d'experts pour la rédaction d'une nouvelle législation sur les marchés publics. Conjointement avec l'Office des marchés publics, elle a mis sur pied des cours de formation aux procédures de passation des marchés publics. En Serbie du Sud, elle a collaboré avec une organisation non gouvernementale en vue d'aider les pouvoirs locaux à établir des conseils anticorruption au niveau municipal.

Gestion des frontières. À la suite de la démilitarisation des frontières de la Serbie, la Mission a continué d'aider le service de police à mettre en œuvre la *Gestion intégrée des frontières*, à lutter contre la traite des êtres humains et à identifier les véhicules volés et les documents falsifiés.

Réforme de la police. En coopération avec le Ministère de l'intérieur, la Mission a lancé un projet visant à améliorer la planification et la gestion stratégiques du Ministère afin d'appuyer les réformes en matière de police. Elle a joué un rôle de premier plan pour ce qui est d'aider à moderniser les recherches sur les lieux des crimes et les examens en laboratoire effectués par le Ministère.

La Mission a appuyé le développement de la police de proximité dans tout le pays, y compris la Serbie du Sud. Elle a aidé à constituer un noyau d'instructeurs de police nationaux pour les questions relatives à la diversité et aux minorités. Elle a favorisé le recours aux meilleures pratiques internationales dans le domaine de la responsabilisation de la police et mieux fait connaître au public la procédure à suivre pour émettre des plaintes et des louanges.

Plus de 700 policiers ont participé au programme de la Mission visant à créer des capacités nationales de formation de la police.

Modernisation de la formation de base de la police

Le premier cours pilote du nouveau Centre de formation de base de la police à Sremska Kamenica a été inauguré le 5 décembre, avec 129 étudiants inscrits. Son lancement a marqué le début d'une transformation complète de la formation de base de la police en Serbie avec l'appui de la Mission. Au lieu d'être formés pendant quatre ans dans un collège de police, les futurs policiers serbes suivront un cours de formation de base de 18 mois après leurs études secondaires. Un programme d'enseignement entièrement nouveau rend cette formation plus accessible aux femmes et aux groupes minoritaires et prépare les cadets à servir le public et à répondre aux besoins de leurs communautés.

Activités liées à la dimension économique et environnementale

Soutien stratégique en matière environnementale. La Mission a aidé le nouveau Gouvernement serbe à mettre en place le Ministère de la protection de l'environnement et à l'articuler avec le Fonds pour l'environnement et l'Agence environnementale. Elle a aussi soutenu la participation d'organisations non gouvernementales serbes à la *sixième Conférence ministérielle : Un environnement pour l'Europe*, qui s'est tenue à Belgrade en octobre.

Développement durable. La Mission a aidé à élaborer des plans d'action types pour l'environnement local dans les petites municipalités non développées de Blace (Serbie du Sud) et de Lajkovac (Serbie centrale).

Autonomisation économique. La Mission a exécuté dans dix municipalités des programmes de formation de jeunes entrepreneurs, auxquels plus de 1 000 jeunes serbes ont participé au cours des quatre dernières années. Afin de promouvoir les meilleures pratiques dans la gouvernance d'entreprise, elle a aidé à créer l'Association serbe des dirigeants d'entreprises.

Appui aux petites et moyennes entreprises. En décembre, la Mission a ouvert à l'Université de Belgrade une pépinière d'entreprises de technologies innovantes, qui aidera des étudiants brillants à lancer leur propre entreprise.

Activités liées à la dimension humaine

Gouvernance démocratique. La Mission a aidé le Parlement, le Bureau du Président et l'Assemblée municipale de Belgrade à améliorer le contact avec les citoyens. Dans le prolongement d'une initiative de la Mission, le Parlement a institué un système de gestion électronique des documents législatifs. La Mission a fourni un appui pour la *Publication du Guide sur l'observation des travaux des administrations locales autonomes* à l'intention des médias et des organisations non gouvernementales locales. Elle a en outre soutenu les réformes législatives en faveur d'une supervision parlementaire plus efficace du secteur de la sécurité.

Retour et intégration des réfugiés. Conjointement avec le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et des organisations non gouvernementales régionales, la Mission a établi une étude d'ensemble destinée à aider les autorités serbes à trouver des solutions aux problèmes des réfugiés, eu égard au retard intervenu dans le processus de la *Déclaration ministérielle de Sarajevo sur le retour des réfugiés*.

Droits de l'homme et lutte contre la traite. La Mission a déterminé les principales questions de droits de l'homme qui exigeaient des modifications de la législation ainsi que les problèmes juridiques liées à l'application des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme. Elle a apporté un appui au mécanisme d'orientation national pour les victimes de la traite.

Égalité des chances. La Mission a aidé le Gouvernement à mettre en œuvre son *Plan d'action en faveur des Roms* dans les domaines de l'enseignement, de la santé et du logement. Il a renforcé les conseils des minorités nationales, encouragé le dialogue entre la police et la communauté rom et favorisé le dialogue interethnique et le respect de la diversité parmi les étudiants. Conjointement avec le Ministère du travail et de la protection sociale, il a produit un *Manuel sur l'égalité entre les sexes* à l'intention des employés du secteur public.

Réforme judiciaire. La Mission a continué à appuyer la *Stratégie nationale pour la réforme judiciaire*, adoptée en mai l'année précédente. Elle a aidé à rédiger des principes concernant l'indépendance et la responsabilisation des juges et des procureurs, qui seront à la base d'un ensemble de lois sur la justice. Afin d'aider à accroître le nombre de candidats qualifiés issus de minorités pour des postes dans la magistrature, la Mission a exécuté des programmes de préparation au barreau en Serbie du Sud et dans le Sandzak/Raska.

Institutions des droits de l'homme. La Mission a appuyé la mise en œuvre de la *Loi sur le Protecteur des citoyens* et a lancé un programme de formation spécialisée à l'intention du premier Protecteur national des citoyens (voir encadré). Elle a aussi continué d'aider le Médiateur de la province de Voïvodine et le réseau de médiateurs locaux.

Réforme pénitentiaire. La Mission a aidé l'administration pénitentiaire du Ministère de la justice à rédiger des amendements à la *Loi sur l'application des sanctions pénales* en vue de réglementer davantage la supervision interne et le recours à la force, d'instituer un régime de détention spécial et un système de classification des détenus ainsi que de développer le

concept des peines de substitution. La Mission a mis sur pied un programme d'enseignement à l'intention des détenus en tant que première étape vers leur resocialisation. Elle s'est également employée à relever le niveau des soins de santé dans toutes les prisons et a créé les premières unités exemptes de drogues en Serbie – innovation à laquelle le Ministère de la justice s'est associé avec enthousiasme. La Mission a achevé cette année son programme d'appui structurel à l'Académie de formation pénitentiaire.

Réforme des médias. La Mission a observé les activités de l'Agence de radiodiffusion de la République, et notamment l'allocation par elle des licences de radiodiffusion régionales et locales, et a exprimé sa préoccupation devant le fait qu'elles étaient en contradiction avec les normes et les pratiques européennes. Ayant aidé la radiotélévision nationale de Serbie à entamer sa transformation en un véritable radiodiffuseur de service public, la Mission a commencé à aider la radiotélévision de Voïvodine à améliorer la qualité de son service public régional.

La Mission a aidé le Ministère de la culture à rédiger une Loi sur la prévention de la concentration des médias et sur la transparence de la propriété. Elle a en outre organisé des manifestations en vue de faire mieux connaître la *Loi sur le libre accès l'information* dans le public.

La Mission a donné des avis sur la privatisation des médias municipaux et a aidé les médias nouvellement privatisés à renforcer leurs possibilités commerciales et à devenir viables. Elle a continué à coopérer avec les associations professionnelles de journalistes et à proposer des séminaires sur les reportages politiques, économiques et policiers.

L'OSCE appuie la nouvelle institution du Médiateur

Le premier Protecteur serbe des citoyens, Sasa Jankovic, et l'Ambassadeur Hans Ola Urstad ont signé un mémorandum d'accord le 16 octobre. Cet accord définit la coopération et l'appui que la Mission apportera à cette nouvelle institution du médiateur dans des domaines comme le renforcement des capacités, la sensibilisation du public, la création d'une base de données électronique sur l'exécution des tâches, ainsi que le développement d'une image de marque.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Hans Ola Urstad

Budget approuvé : 7 507 500 €

www.osce.org/serbia

Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit

[Map page 50]

Kumanovo = Kumanovo

Skopje = Skopje

Tetovo = Tetovo

- ◎ Spillover Monitor Mission to Skopje = Mission de contrôle à Skopje chargée d'éviter le débordement du conflit
- Field Office = Bureau extérieur

The boundaries and names on this map do not imply official endorsement or acceptance by the OSCE = Les frontières et les noms figurant sur cette carte n'impliquent pas leur approbation ou leur acceptation officielles par l'OSCE.

[Map page 50]

La Mission a continué à fournir des conseils et une assistance aux fins du processus de réforme du pays, en mettant l'accent sur l'application des nouvelles lois. Des efforts concertés ont été déployés en vue de passer de projets à court terme à des projets à long terme portant par exemple sur le renforcement des capacités de la justice et de la police, une place importante étant faite à leur pérennisation et à une prise en charge accrue des projets et des initiatives de formation.

La question de l'état de droit est restée prioritaire pour la Mission, la réforme à long terme de la justice et de la police constituant une mesure essentielle pour satisfaire aux critères d'adhésion aux organisations euro-atlantiques. La Mission a également encouragé le dialogue et la compréhension interethniques, qui sont indispensables pour instaurer un climat politique stable et mettre en œuvre les lois importantes.

Activités liées à la dimension politico-militaire

Réforme de la police. À la suite de l'adoption de la nouvelle *Loi sur la police* à la fin de 2006, la Mission a continué d'aider le Ministère de l'intérieur à mettre en œuvre la réforme de la police conformément à une double stratégie articulée sur la formation des policiers et la police de proximité.

À l'appui de l'objectif que s'est fixé la police nationale de relever son niveau de professionnalisme pour qu'il réponde aux normes internationales en matière de police, la Mission l'a aidée à jeter les fondements d'un programme de formation en cours d'emploi qui offrira des cours de formation d'instructeurs sur les droits de l'homme, le *Code d'éthique policière*, les relations avec les médias et le public, la gestion et l'élaboration de programmes d'enseignement. Afin d'aider le pays dans sa lutte contre toutes les formes de criminalité organisée, la Mission a dispensé des cours sur des sujets tels que la lutte contre la traite, le blanchiment d'argent, les drogues illicites et l'identification des documents falsifiés.

La police de proximité accroît la confiance des citoyens dans la police et améliore la coopération mutuelle. La Mission a aidé le pays à mettre en œuvre son concept de police de proximité dans toutes les régions. En conséquence, un nombre accru de municipalités ont

institué des mécanismes permanents qui permettent aux citoyens de faire connaître leurs préoccupations et à la police de communiquer directement avec le public. Parmi les initiatives auxquelles la Mission a apporté son appui ont figuré une campagne nationale de prévention de la toxicomanie. La Mission a aussi aidé à améliorer la police dans les communautés roms de souche.

Observation et alerte précoce. L'observation demeure un des moyens les plus importants dont dispose la Mission pour apaiser les tensions et accroître la confiance. Les observateurs de la Mission s'entretiennent tous les jours avec les dirigeants communautaires et les autorités locales en les encourageant à régler les conflits par le dialogue et à faire davantage confiance aux institutions publiques.

Comme suite aux recommandations du Haut Commissaire de l'OSCE pour les minorités nationales, les observateurs se sont intéressés surtout cette année aux causes profondes des tensions et de l'intolérance interethniques dans les écoles primaires et secondaires. Ils ont aussi joué un grand rôle dans la promotion de la réforme de la police et le transfert des pouvoirs à l'administration locale. La Mission a procédé à sa deuxième enquête annuelle sur la décentralisation en fournissant aux municipalités et aux parties intéressées de précieuses informations pour déterminer les lacunes administratives et planifier les projets futurs.

Décentralisation. Le succès du processus de décentralisation du pays est subordonné à un financement adéquat, car un sous-financement discrédite les unités d'autonomie locale et entame la confiance des citoyens dans l'administration publique. Tout au long de l'année, la Mission a formé des fonctionnaires municipaux à la bonne gouvernance et aux meilleures pratiques en ce qui concerne les impôts locaux, le contrôle interne et la vérification des comptes.

Grâce aux efforts déployés par la Mission, les autorités centrales et locales, avec à leur tête l'Inspectorat administratif d'État, ont tenu pour la première fois une réunion en 2007 en vue d'examiner l'ensemble du processus administratif à tous les échelons de l'administration. Cette réunion a offert l'occasion d'ajuster les procédures administratives et de définir les domaines de compétence. En collaboration avec l'Inspectorat d'État, la Mission a dispensé une formation à des fonctionnaires locaux en matière d'administration, mesure importante pour permettre aux pays de pérenniser son propre programme de formation.

La promotion d'une participation accrue des citoyens au processus décisionnel local est demeurée un élément clé du programme d'assistance de la Mission en matière de décentralisation. La Mission a dispensé une formation à des membres des comités des relations intercommunautaires formés dans les municipalités pluriethniques, en fournissant des informations sur le statut juridique de ces comités et sur le rôle qu'ils peuvent jouer dans l'amélioration des relations ethniques et la facilitation du dialogue.

À l'appui des objectifs de la Décennie d'inclusion des Roms (2005–2015), la Mission a organisé une série d'ateliers et dispensé une formation aux conseillers municipaux de la municipalité possédant la plus importante population de Roms de souche.

Activités liées à la dimension humaine

Réforme de la justice. Une des plus grandes réalisations de la Mission en 2007 a résidé dans un vaste programme de formation sur *le droit international humanitaire et les poursuites*

pour crimes de guerre, proposé en collaboration avec l'Académie de formation judiciaire nouvellement créée. Conçu pour aider la justice à traiter les affaires liées au conflit armé de 2001, y compris les quatre affaires renvoyées devant les tribunaux internes par la Cour pénale internationale pour l'ex-Yougoslavie, ce cours a également fourni à des juges, à des procureurs et à des enquêteurs des outils qui leurs permettront de s'occuper de manière plus efficace et efficiente d'affaires criminelles complexes liées à la criminalité organisée ou à la corruption. La Mission a observé activement le système judiciaire et procédé à une évaluation des poursuites pénales afin de déterminer les principales questions et préoccupations auxquelles devront répondre les initiatives de formation futures.

Formation pratique à l'intention de juristes. La Mission a collaboré avec l'Association du Barreau macédonien et l'Association des jeunes juristes en vue d'offrir une formation interactive à des juristes. Elle a commencé à organiser des ateliers de formation d'instructeurs afin de permettre à ces deux organisations de dispenser une telle formation à l'avenir. La Mission a également formé des juristes aux normes internationales d'équité des procès.

Appui aux institutions s'occupant des droits de l'homme. La Mission a travaillé avec des institutions gouvernementales et non gouvernementales s'occupant de la promotion des droits de l'homme. Elle a poursuivi son projet d'une durée trois ans destiné à renforcer l'institution du Médiateur en créant des bureaux régionaux et en offrant une formation. Elle a collaboré avec des experts nationaux et des représentants d'organisations non gouvernementales à l'élaboration de mécanismes de supervision externe des services de police, qui les responsabiliseraient davantage. Elle a en outre appuyé des initiatives destinées à aider des organisations de la société civile à élaborer des plans stratégiques et à collecter des fonds.

Lutte contre la traite. La Mission a continué à appuyer la mise en place du réseau national d'orientation et aidé à mener à bonne fin la rédaction de procédures opérationnelles standard pour les institutions et organisations travaillant avec des victimes de la traite. Ces efforts ont contribué à l'instauration d'un système pluri-institutionnel pour traduire les criminels en justice et fournir une assistance étendue aux victimes de la traite, depuis leur identification jusqu'à leur réinsertion.

Réforme du Code électoral. La Mission, avec le concours de spécialistes du Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme, a collaboré avec le Parlement pour la rédaction d'amendements au *Code électoral* récemment adopté en ce qui concerne les procédures à suivre pour résoudre les irrégularités électorales, le cadre réglementaire pour le financement des campagnes et le transfert de la compétence du Ministère de la justice à la Commission électorale d'État pour l'administration des listes électorales.

Développement des médias. La Mission a appuyé la mise en œuvre de la *Loi sur la radiodiffusion* en fournissant une assistance technique à l'autorité chargée de la réglementation de la radiodiffusion aux fins de l'élaboration d'une stratégie de radiodiffusion conforme aux normes internationales. Elle a observé de près la restructuration du radiodiffuseur public. Elle a en outre fourni une assistance technique à la nouvelle *chaîne parlementaire*, qui diffuse les séances plénières en direct sur la télévision publique.

Liberté des médias. Afin d'assurer à tous les groupes ethniques un accès égal à l'information et aux services dans leur langue maternelle ainsi que de garantir la liberté d'expression et le pluralisme dans les médias, la Mission a continué à apporter son soutien aux autorités locales pour l'établissement de la Stratégie nationale de communication

électronique et de technologies de l'information et à suivre l'application de la *Loi sur le libre accès à l'information*.

Chef de la Mission :

M. l'Ambassadeur Giorgio Radicati

Budget approuvé : 9 948 700 €

www.osce.org/skopje